

PIERRE-GEORGES ROY

LA FAMILLE

BAILLY DE MESSEIN

LA FAMILLE
BAILLY DE MESSEIN

PAR

PIERRE-GEORGES ROY



LÉVIS

—
1917

0590

8284

1912

Tiré à 100 exemplaires



LA FAMILLE BAILLY DE MESSEIN

NICOLAS BAILLY DE MESSEIN

Le premier Bailly de Messein qui vint s'établir dans la Nouvelle-France était originaire de Montreuil, évêché de Toul, en Lorraine. Il était fils de Michel Bailly de Messein et de Anne Marsain (1).

Nicolas Bailly de Messein vint ici en qualité d'enseigne dans une compagnie des troupes du détachement de la marine. En quelle année ? Nous n'avons pu l'établir. Nous croyons, toutefois, qu'il passa dans la Nouvelle-France peu après 1700.

Dans la liste officielle des officiers des troupes de la marine en la Nouvelle-France dressée d'après la revue qui en avait été faite le 1er octobre 1721, nous voyons que M. Bailly de Messein était enseigne dans la compagnie de M. de Villedonné. Le lieutenant de cette même compagnie était le chevalier de Rigaud (2).

M. Bailly de Messein avait en France un protecteur, M. Le Pelletier, qui s'intéressait beaucoup à son sort. Le 11

(1) Mgr Tanguay (*Dictionnaire généalogique des familles canadiennes*, vol. 1er, p. 103) écrit Marsain. Ce nom au registre de Québec, à la date du 8 février 1706, peut aussi bien se lire Marlain.

(2) *Bulletin des recherches historiques*, vol. XIV, p. 380.

janvier 1729, le président du Conseil de marine écrivait à M. Le Pelletier qu'il donnerait de l'avancement au sieur Bailly de Messein, enseigne au Canada, dès qu'il en aurait l'occasion (3).

En 1730, M. Bailly de Messein obtint la permission de passer en France (4). Nous ignorons s'il profita de ce congé.

En 1732, M. Bailly de Messein fut promu au grade de lieutenant. C'est, du moins, ce que nous pouvons inférer d'une lettre du président du Conseil de marine à M. de Lignery. Le 22 avril 1732, il l'informait que le roi avait accordé à son fils l'enseigne vacante par l'avancement de M. Bailly de Messein (5).

M. Bailly de Messein mourut à Québec le 27 septembre 1744. Son acte de sépulture le qualifie de lieutenant réformé d'une compagnie de la marine et le dit âgé d'environ 80 ans.

Il s'était marié deux fois.

Il avait épousé, à Québec, le 8 février 1706, Anne Bonhomme, veuve de Jean Minet, et fille de Guillaume Bonhomme et de Françoise Haché. Elle décéda à Québec le 2 juin 1714.

En secondes noces, à Québec le 30 octobre 1717, M. Bailly de Messein épousa Catherine Trefflé, veuve de Léonard Crequel, et fille de François Trefflé dit Rotot et de Catherine Mathieu. Elle décéda à Québec le 2 mars 1732.

De son premier mariage il avait eu cinq enfants :

I

Marie-Anne Bailly de Messein

Née à Québec le 19 mai 1707.

Probablement décédée en bas âge.

(3) *Rapport concernant les archives canadiennes pour l'année 1904*, p. 108.

(4) L'abbé Daniel, *Notice sur la famille Guy et sur quelques autres familles*, p. 49.

(5) *Rapport concernant les archives canadiennes pour l'année 1904*, p. 155.

II

François-Augustin Bailly de Messein

Le continuateur de la lignée.

III

Louise Bailly de Messein

Née à Québec le 30 novembre 1712.

Décédée au même endroit le 29 décembre 1712.

IV

Marie-Joseph Bailly de Messein

Née à Québec le 30 novembre 1712.

Mariée, à Québec, le 15 août 1740, à Jean-Baptiste Hyver, capitaine de navire, fils de Robert Hyver, de Saint-Laurent, diocèse de Bayeux, en Normandie.

En secondes noces, à Québec, le 9 juillet 1744, elle devint la femme de Antoine-Charles Turpin, procureur en la ville de Québec, fils de feu Pierre-Guillaume Turpin, procureur au Châtelet de Paris, et de feu Anne Poteau.

Madam Turpin décéda à Québec le 20 avril 1771.

V

Pierre-Eustache Bailly de Messein

Né à Québec le 11 mai 1714.

Décédé à Charlesbourg le 12 juillet 1714.

FRANÇOIS-AUGUSTIN BAILLY DE MESSEIN

Né à Québec le 20 août 1709.

Il fit d'abord du commerce à Montréal puis il s'établit marchand à Sainte-Anne de Varennes et s'amassa une jolie fortune.

M. Bailly de Messein décéda à Sainte-Anne de Varennes le 2 avril 1771.

Il avait épousé, à Montreal, le 13 janvier 1740, Marie-Anne De Goutins, fille de François-Marie De Goutins, ancien conseiller au Conseil Supérieur de l'île Royale, et de Marie-Angélique Aubert de la Chesnaye.

Madame Bailly de Messein décéda trente-trois ans après son mari, à Sainte-Anne de Varennes, le 28 novembre 1804.

De leur mariage étaient nés seize enfants :

I

Charles-François Bailly de Messein

Né à Montréal le 4 novembre 1740.

Il fit ses études au collège Louis-le-Grand, à Paris.

Ordonné prêtre à Québec le 10 mars 1767, il fut envoyé immédiatement comme missionnaire auprès des Acadiens établis à Halifax. Il déploya dans cette mission un zèle admirable pour le salut des âmes.

En 1771, il revenait à Québec et fut nommé professeur de rhétorique au séminaire de Québec. Il demeura quatre années dans ces fonctions.

En 1776, pendant l'invasion américaine, M. Bailly de Messein devint l'aumônier d'un bataillon que recrutait M. de Beaujeu dans les paroisses de la côte sud pour aider à repousser les envahisseurs. Il accompagna M. de Beaujeu à Sainte-Anne de la Pocatière, Kamouraska, Rivière-Ouelle, Saint-Roch des Aulnaies, Saint-Thomas. M. Bailly de Messein était avec les royalistes lorsqu'ils eurent leur rencontre avec les Bostonnais à Saint-Pierre de la Rivière-du-Sud. Il reçut même en cette occasion une blessure assez grave.

Après s'être rétabli de sa blessure, M. Bailly de Messein retourna au séminaire de Québec où il enseigna la théologie jusqu'en 1777.

En cette année 1777, son évêque lui confiait la cure de la Pointe-aux-Trembles.

En 1778, le gouverneur Carleton, qui retournait en Angleterre, pria M. Bailly de Messein de devenir le précepteur de ses enfants. Il accepta et passa quatre années en Europe, tout en demeurant curé titulaire de la Pointe-aux-Trembles.

M. Bailly de Messein revint au pays en 1782.

En 1786, Carleton, devenu lord Dorchester, fut de nou-

veau chargé du gouvernement de la colonie. Il n'avait pas oublié le précepteur de ses enfants. Aussi, en 1788, à la mort de Mgr d'Esgly, et peu après l'avènement de Mgr Hubert, coadjuteur de ce dernier, au siège épiscopal de Québec, la faveur officielle fit arriver le curé de la Pointe-aux-Trembles à la coadjutorerie.

Nommé par le pape Pie VI évêque de Capse "in partibus", le 26 septembre 1788, M. Bailly de Messein fut sacré dans la cathédrale de Québec, par Mgr Hubert, le 12 juillet 1789.

Mgr Bailly de Messein continua à desservir la Pointe-aux-Trembles jusqu'à sa mort arrivée à l'Hôpital-Général de Québec le 20 mai 1794. Il fut inhumé dans le sanctuaire de l'église de la Pointe-aux-Trembles, presque sous l'autel, du côté de l'Évangile.

II

Honoré-Joseph Bailly de Messein

Né à Montréal le 19 mars 1742.

III

Michel Bailly de Messein

Le continuateur de la lignée.

IV

Marie-Louise-Charlotte Bailly de Messein

Née à Montréal le 5 décembre 1748.

Mariée, à Sainte-Anne de Varennes, le 25 mai 1766, à François-Abel-Étienne Robert de La Morandière, ci-devant lieutenant dans le détachement des troupes de la marine, fils de Étienne Robert de La Morandière et de Marguerite de Puységault.

M. Robert de La Morandière décéda à Sainte-Anne de Varennes le 11 mars 1783.

Le colonel de Longueuil s'intéressa au sort de la veuve de M. Robert de La Morandière et lui obtint une pension annuelle de vingt-cinq livres. Le premier paiement lui en fut fait en 1786, et cette pension lui fut servie jusqu'à sa mort.

Madame Robert de La Morandière décéda à Sainte-Anne de Varennes le 25 mars 1810.

V

Charles Bailly de Messein

Né à Montréal le 20 septembre 1750.

Décédé à Sainte-Anne de Varennes le 27 septembre 1750.

VI

Marie-Catherine Bailly de Messein

Née à Montréal le 2 janvier 1752.

Décédée à Sainte-Anne de Varennes le 27 janvier 1752.

VII

Marie-Catherine Bailly de Messein

Née à Sainte-Anne de Varennes le 7 avril 1753.

Décédée au même endroit le 2 juillet 1753.

VIII

Pierre-Hector Bailly de Messein

Né à Sainte-Anne de Varennes le 26 juillet 1754.

Décédé au même endroit le 6 août 1754.

IX

Marie-Josephte Bailly de Messein

Née à Sainte-Anne de Varennes le 15 septembre 1755.

Mariée, à Sainte-Anne de Varennes, le 20 septembre 1774, à Pierre-Ignace d'Ailleboust de Périgny, fils de Ignace-René d'Ailleboust de Périgny et de Marguerite-Joseph Courault.

Madame d'Ailleboust de Périgny décéda, moins d'un an après son mariage, à Sainte-Anne de Varennes, le 26 juin 1775.

Son mari devait lui survivre près d'un demi-siècle. Il décéda à Montréal le 24 novembre 1822.

X

Angélique-Victoire Bailly de Messein

Née à Sainte-Anne de Varennes le 6 janvier 1757.

Décédée au même endroit le 20 juillet 1757.

XI

Louise Bailly de Messein

Née à Sainte-Anne de Varennes le 3 mai 1758.

XII

Nicolas Bailly de Messein

Né à Sainte-Anne de Varennes le 3 janvier 1760.

XIII

Joseph-Antoine Bailly de Messein

Né à Sainte-Anne de Varennes le 15 mars 1761.

Décédé au même endroit le 2 août 1761.

XIV

Marie-Apolline Bailly de Messein

Née à Sainte-Anne de Varennes le 8 février 1763.

Mariée au même endroit, le 7 octobre 1783, à Eustache-Ignace Trottier Des Rivières-Beaubien, fils de Eustache Trottier Des Rivières-Beaubien, négociant, et de Marguerite Mailhiot.

Elle décéda à Sainte-Anne de Varenne le 20 octobre 1793.

XV

Marie-Félix Bailly de Messein

Née à Sainte-Anne de Varennes le 14 septembre 1764.

Décédée au même endroit le 17 décembre 1764.

XVI

Félicité-Elisabeth Bailly de Messein

Née à Sainte-Anne de Varennes le 14 septembre 1764.

Mariée, au même endroit, le 21 septembre 1779, à Alexis Trottier-Desaulniers, fils de Alexis Trottier-Desaulniers et de Madeleine Audet de Bailleul.

En secondes noces, encore à Sainte-Anne de Varennes, le 21 mai 1791, elle devint la femme de Jacques Lemoyne de Martigny, fils de Amable Lemoyne de Martigny et de Marie Messier de Saint-François.

Elle décéda à Sainte-Anne de Varennes le 23 septembre 1828.

MICHEL BAILLY DE MESSEIN

Né à Montréal le 12 septembre 1747. Il décéda à Sainte-Anne de Varennes le 7 juin 1795.

M. Bailly de Messein avait épousé, à Saint-Jean Port-Joli, le 28 janvier 1772, Geneviève, fille de Ignace Aubert de Gaspé, seigneur de Saint-Jean Port-Joli, et de Marie-Anne Coulon de Villiers. Elle décéda à Saint-Thomas de Montmagny le 27 décembre 1834, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans et neuf mois.

Enfants :

I

François-Ignace-Michel Bailly de Messein

Né à Sainte-Anne de Varennes le 19 février 1773.

Décédé au même endroit le 16 mai 1774.

II

Honoré-Gratien-Joseph Bailly de Messein

Né à Sainte-Anne de Varennes le 7 avril 1774.

M. Bailly de Messein alla s'établir dans l'Indiana, aux États-Unis.

Marié à une métisse, Marie Lefebvre, il en eut une fille qui devint l'épouse de M. Howe (6).

III

Marie-Angélique Bailly de Messein

Née à Sainte-Anne de Varennes le 25 mai 1775.

Décédée au même endroit le 13 août 1775.

IV

Georges-Philippe Bailly de Messein

Né à Sainte-Anne de Varennes le 16 mai 1776.

Établi à Londres, Angleterre. Il vivait encore en 1818.

V

Julie-Apolline Bailly de Messein

Née à Sainte-Anne de Varennes le 21 mai 1777.

(6) La seule survivante de cette branche, mademoiselle Howe, demeurerait il y a quelques années à Bailly Homestead, Porter Station, Illinois.

Décédée à Saint-Thomas de Montmagny le 19 juillet 1847.

VI

François-Hector Bailly de Messein

Né à Sainte-Anne de Varennes le 19 juin 1778.

Décédé au même endroit le 12 août 1778.

VII

Honoré-Philippe Bailly de Messein

Né à Sainte-Anne de Varennes le 20 juin 1779.

En 1796, toute l'Europe était en armes. L'Angleterre retira de ses colonies le plus de troupes possible afin de faire face à la situation. Pour remplacer les régiments anglais, on leva au Canada un régiment qui fut connu sous le nom de "Royal Canadian Volunteers" ou de "Royal Canadien". Ce régiment était formé de deux bataillons dont le premier était composé exclusivement de Canadiens-Français. Il avait pour commandant le lieutenant-colonel LeMoyne de Longueuil. M. Louis de Salaberry, père du héros de Châteauguay, en était le major. Le jeune Bailly de Messein obtint une commission d'enseigne dans le régiment nouvellement formé. Le "Royal Canadien" fut licencié en septembre 1802. Pendant ses cinq ans et quelques mois d'existence ce régiment avait fait du service un peu partout dans la province. En 1799, il avait été question d'envoyer le "Royal Canadien" servir à l'étranger, mais le projet fut abandonné.

M. Bailly de Messein avait épousé Marie-Charlotte Duchouquet, veuve de Jean-Emmanuel Dumoulin (7).

Madame Bailly de Messein décéda à Québec le 2 mai 1823. Elle avait eu :

(7) D'après M. Clarence-Walworth Alvord (*Collections of the Illinois State historical library*, vol. II, p. 230), M. Dumoulin était originaire de Suisse. Il était de bonne éducation. Il s'établit à Kahokia, dans l'Illinois, un peu avant 1786. En 1790, il était nommé juge des plaidoyers communs. Il occupa plusieurs autres charges importantes. Il s'enrichit en achetant à bonne composition les réclamations des Français ou Canadiens à qui le Congrès Américain avait accordé des terres dans l'Illinois.

1o—Joseph-Emmanuel Bailly de Messein né à Montréal le 30 mai 1801. Décédé à Québec le 4 octobre 1817.

2o—Marguerite-Geneviève-Charlotte Bailly de Messein née à Québec le 23 décembre 1802. Mariée à Abraham Morency. Décédée à Québec le 29 décembre 1865.

3o—Olivette-Hermine Bailly de Messein née à Québec le 15 janvier 1804. Décédée à l'Ancienne-Lorette le 22 mai 1804.

4o—Adélaïde-Catherine Bailly de Messein née à Québec le 17 mars 1805. Mariée, à Québec, le 16 novembre 1824, à Thomas Chase, marchand, ancien officier de la Marine Royale. Madame Thomas Chase décéda à Windsor, Ontario, le 30 juillet 1883 (8).

VIII

Marie-Geneviève Bailly de Messein

Née à Sainte-Anne de Varennes le 12 octobre 1781.

Décédée au même endroit le 2 janvier 1784.

IX

Marie-Aglée Bailly de Messein

Née à Sainte-Anne de Varennes le 7 octobre 1782.

Décédée au même endroit le 26 octobre 1782.

APPENDICE

ACTE DE SEPULTURE DE NICOLAS BAILLY DE MESSEIN (QUÉBEC). — Le vingt huit septembre mil sept cent quarante quatre a été inhumé dans le cimetièrre de cette paroisse le corps de feu sr Nicolas Bailli de Messin, lieutenant reformé d'une compagnie du détachement de la marine entretenu en ce païs, décédé de hier âgé d'environ quatre vingts ans muni des sacrements de l'Église. Présents Joseph des Carreaux et Guillaume Taphorin.—Jacrau, ptre.

(8) Aïeule de l'honorable Thomas-Chase Casgrain.

ACTE DE MARIAGE DE NICOLAS BAILLY DE MESSEIN ET DE ANNE BONHOMME, VEUVE DE JEAN MINET (QUEBEC). — Le huitieme jour du mois de février de l'an mil sept cent six après la publication d'un ban de mariage faitte le 7e du présent mois et an ayant obtenu la dispanse de deux de M. Desmaizerets gr vicaire du diocèse d'entre le sr Nicolas Bailly fils du s Michel Bailly et d'Anne Marsain ses pere et mère de la paroisse de Montreuil évêché de Toul en Lorraine d'une part, et d'Anne Bonhomme veufve de dessunt Jean Minet de cette paroisse d'autre part et ne s'étant decouvert aucun empshement je François Dupré curé de Quebec les ay mariés en présence de Messieurs de Rodwal (?) de chælu, Denay (?) Desnoyers, Montigny, Augy, Parmentier de la Topine, Guillaume Bonhomme père de l'épouse et le Gris, lesquels ont signé avec l'époux et l'épouse et Jacques Desnoyers lequel a aussi signé Bailly — Anne Bonhomme — Bonhomme — Chalut — Desnoyers — Montigny — Pierre Moreau — Parmentier — Jacques DesNoyers — Adrien Legris — Le conte — François Dupré.

ACTE DE SEPULTURE DE ANNE BONHOMME, EPOUSE DE NICOLAS BAILLY DE MESSEIN (QUEBEC). — Le 3e juin 1714 a été inhumé dans le cimetièr de cette paroisse Anne Bonhomme décédée le jour précédent après avoir reçu les sacremens de l'Eglise, fe du sieur Nicolas Bailly, officier des troupes. Presence des sieurs Caillet (?) prêtre et Joriau ecclésiastique — Thiboult, Prêtre.

ACTE DE MARIAGE DE NICOLAS BAILLY DE MESSEIN ET DE CATHERINE TREFFLE, VEUVE LEONARD CREQUEL (QUEBEC). — Le trentième 8bre inil sept cent dix sept Mgr de Québec ayant accordé par un billet du vingt neufe du d. mois et an dispense de la publication des trois bans de mariage entre le Sr Nicolas Bailly enseigne dans les troupes, veuf d'Anne Bonhomme de cette paroisse d'une part, et Catherine Trefflé, veuve de Leonard Crequel aussi de cette paroisse d'autre part ne s'étant decouvert aucun empêchement au d. mariage nous

soussigné curé et official de Québec les avons mariés après avoir reçu leur mutuel consentement selon la forme prescrite par l'Eglise en présence des parents et témoins soussignés. — Bailly — Catherine Thefflé — De Saint-Vincent Montmidy — Henry Albert de Saint-Vincent — Chambray Jean Charle de Saint-Vincent — Thiboult.

ACTE DE SEPULTURE DE CATHERINE TREF-FLE, EPOUSE DE NICOLAS BAILLY DE MESSEIN (QUEBEC). — Le troisième mars mil sept cent trente deux a été enterrée dans le cimetière du lieu Catherine Trefflé, femme du sr Bailly, officier dans les troupes de Sa Majesté, décédée le jour précédent après avoir reçu les derniers sacrements de l'église, âgée de soixante huit ans. Présent Mr Plante, chanoine et plusieurs autres. Signé Boullard, curé de Québec.

ACTE DE NAISSANCE DE MARIE-ANNE BAILLY DE MESSEIN (QUEBEC). — Le 19 may 1707 a esté baptisée par moy prestre curé de Québec Marie Anne née aujourd'hui fille du sr Nicolas Baillif et Anne Bonhomme sa femme. Le parrain a esté le sr Paul Dupuy officier et la mareine Damelle Desquerac, lesquels ont signé. Ainsi signé P. Dupuy, Marie-Catherine Desquerac, N. Bailly et François Dupré.

ACTE DE NAISSANCE DE LOUISE BAILLY DE MESSEIN (QUEBEC). — Le 30 9bre 1712, est née une fille de légitime mariage du sieur Nicolas Bailly de Massin (sic) enseigne des troupes de la marine en ce païs, et de dame Anne Bonhomme, sa légitime épouse, laquelle à raison du danger de mort a été baptisée à la maison par dame Marie-Anne de la porte, la sage femme, et le lendemain ayant été apportée à l'église je soussigné luy ay donné le nom Louise et luy ay administré les cérémonies du baptême. Le perein a été le sieur Pierre Cavagnal, fils de Monsieur le Gouverneur-Général de ce païs, et lieutenant des troupes, et la mareine damoiselle Louise de Vaudreuil, fille de Monsieur le Gouverneur-Général qui ont signé avec moy, ainsi signé — Pierre Cavagniale — Louise de Vaudreuil — Goulvin — Calvarin, prêtre.

ACTE DE SEPULTURE DE LOUISE BAILLY DE MESSEIN (QUEBEC). — Le 29e Xbre 1712 a été inhumée dans le cimetière de cette paroisse Louise, fille du sieur Nicolas Bailly, enseigne des troupes de ce païs, agée de vingt-neuf jours par moy soussigné prêtre curé de Québec, présence de Jean-Baptiste Brassard ainsi signé — Thiboult.

ACTE DE NAISSANCE DE MARIE-JOSEPH BAILLY DE MESSEIN (QUEBEC). — Le 4e Xbre 1712 a été baptisé par moy soussigné Marie-Joseph né le 30e 9bre fille du sieur Nicolas Bailly de Massin (sic) enseigne des troupes de la Marine, et de damé Anne Bonhomme, son épouse. Le perein a été Jean Minet, frère utérin de l'enfant, et la mareine Thérèse Minet, aussi soeur utérine de l'enfant, ainsi signé — Bailly — Lauveau de la Tour — Jeanne Minet — Anne Thérèse Minet — Thiboult.

ACTE DE MARIAGE DE JEAN-BAPTISTE HYVER ET DE MARIE JOSEPH BAILLY DE MESSEIN (QUEBEC). — Le quinziesme aout mil sept cent quarante après la publication d'un ban de mariage faite à la messe paroissiale M. Miniac, vicaire-gnal ayant accordé la dispense des deux autres entre le sr Jean Baptiste Hyver, fils de feu sr Robert Hyver, et de Anne Allard, ses père et mère de la paroisse St-Laurent évesché de Bayeux, d'une part, et Delle Marie Joseph Bailly, fille du sr Nicolas Bailly, lieutenant reformé des troupes de la marine en ce pays, et de defunte Anne Bonom (sic) ses père et mère de cette paroisse d'autre part et ne s'étant découvert aucun empeschement nous curé de Québec soussigné avons pris leur mutuel consentement et leur avons donné la bénédiction nuptiale suivant la forme prescrite par la Ste eglise, en présence du sr Nicolas Bailli pere de l'épouse, des srs Martin Fremont, Nicolas Jacquin, Philiber Martin, François Fremont fils, Jean Louis Guyon, Jean Urbain Martel de Belisle, témoins lesquels ont signé — Hyver — Marie-Joseph Bailly — Martin Frémont — F. Frémont fils — Philiber Martin — J.-L. Guyon — Martel de Belleille — Marie-Anne Guerin — Berthelot — Gauvercau Roussel — Plante.

ACTE DE MARIAGE DE ANTOINE-CHARLES TURPIN ET DE MARIE-JOSEPH BAILLY DE MESSEIN, VEUVE HYVER (QUEBEC). — Le neuf juillet mil sept cent quarante quatre, après la publication d'un ban faite au prône de la messe paroissiale le cinq du d. mois par M. Vallier, supérieur du Séminaire, et vue la dispense des deux autres accordée par Monseigneur l'évêque entre le Sr Antoine-Charles Turpin, procureur en cette ville, fils de deffunt nostre Pierre-Guillaume Turpin, procureur au Châtelet de Paris, et de deffunte damoiselle Anne Poteau, son épouse, de la paroisse de Saint-Hildes des Champs à Paris, d'une part, et de demoiselle Josette Bailly, fille de Nicolas Bailly, Ecuyer, sieur de Marsain (sic), lieutenant reformé dans les troupes du détachement de la Marine entreteu pour le service du roy en ce pays, et de Anne Bonhomme, son épouse, veuve de feu sieur Jean-Baptiste Hiver, capitaine de navire, d'autre part, ne s'étant trouvé aucun empêchement, et après avoir consté de leur mutuelle liberté par devers Mr Vallier, supérieur du dit Séminaire, je soussigné prêtre par commission de Mr. Jacrau faisant les Ionctions curales et présentement malade, certifie avoir reçu leur mutuel consentement de mariage selon la forme prescrite par l'église romaine en présence de Mr Me Henri Hiché, conseiller du Roy et son procureur en la prévôté de cette ville, de M. Alexis Leclerc, ecclésiastique, de Mr Nicolas Jacquain Philiber, marchand en cette ville, de Sr François Jacquelin, aussi marchand, et de Sr René-Ovide Hertel de Rouville et de demoiselle Louise-Catherine André son épouse lesquels ont signé avec nous — Marie-Joseph Bailly Hyver — A. C. Turpin — Rouville — André de Rouville — Leclerc ecc — Jacquelin — Hiché — Philibert — Jacrau Ptre S. E. E. M. — Pellet Ptre.

ACTE DE SEPULTURE DE MARIE-JOSEPH BAILLY DE MESSEIN, VEUVE DE ANTOINÉ-CHARLES TURPIN (QUEBEC). — Le vingt deux avril de l'an mil sept cent soixante et onze par nous soussigné curé de Québec a été inhumé le corps de feu Marie-Joseph Bailli veuve de Charles Turpin, negt, deceddé le vingt du mesme

mois dans la communion des fidèles âgée d'environ cinquante-neuf ans. Ont assisté Pierre-André Spénard, Jean Alexi Bequet et plusieurs autres — B. J. Dosque Ptre.

ACTE DE NAISSANCE DE PIÈRRE-EUSTACHE BAILLY DE MESSEIN (QUÉBEC). — Le 11^e may 1714 est né et a été par moy soussigné baptisé Pierre-Eustache, fils du sieur Nicolas Bailly officier des troupes de Sa Majesté en ce païs, et de dame Anne Bonhomme son épouse. Le parain a été le sieur Pierre-Eustache de Grevois, sieur des Rosiers, et la mareine Mlle Magdeleine la Cetièrre, soussignés ainsy signé — Bailly — Des Rosiers — Magdeleine la Cetièrre — Goulvin — Calvarin, Ptre.

ACTE DE SEPULTURE DE PIÈRRE-EUSTACHE BAILLY DE MESSEIN (CHARLESBOURG). — Le douze juillet de l'an mil sept cent quatorze a été inhumé dans le cimetièrre de cette paroisse par nous prêtre Pierre Eustache, âgé de, fils de Nicolas Bailly, officier dans les troupes de la marine, et de Anne Bonhomme, sa femme, de la paroisse de Québec; a été présent le père de l'enfant lequel a signé Bailly.

ACTE DE NAISSANCE DE FRANÇOIS-AUGUSTIN BAILLY DE MESSEIN (QUÉBEC). — Le 21^e août 1709, a été baptisé par moy curé de Québec François-Augustin né d'hier fils du sieur Nicolas Bailly de Massin (sic) enseigne dans les troupes de la marine, et de Me-Anne Bonhomme, sa femme. Le parain a esté le s. François-Augustin, baron de Joannes, lieutenant dans les troupes de la marine et la mareine Mlle Marie-Magdeleine le Vasseur lesquels ont signé Marie-Magd-Louise LeVasseur — F. Augustin, baron de Joannes — Bailly de Messein — Pocquet, Ptre.

ACTE DE SEPULTURE DE FRANÇOIS-AUGUSTIN BAILLY DE MESSEIN (SAINTE-ANNE DE VARENNES). — L'an mil sept cent soixante onze ce quatre Avril par nous prêtre soussigné a été inhumé dans l'église de cette paroisse le corps de Monsieur François Augustin Massin Bailly décédé d'avant hier après avoir reçu le Sacrement de l'extrême-onction âgé d'environ soixante un ans négociant dans cette paroisse la dite inhumation en pré-

sence des Messieurs Bouat Gadois, Mogé Bouret et Joseph Lussié lesquels ont signé avec nous de ce requis — Bouat — M. Bouret-Morand Ptre.

ACTE DE MARIAGE DE FRANÇOIS-AUGUSTIN BAILLY DE MESSEIN ET DE MARIE-ANNE DE GOUTINS (MONTREAL). — Le Treizieme Janvier mil sept cent quarante après la publication de deux bans, vüe la dispense du troisieme accordée par Mre Louïs normant vicaire general du dioceze de québec sans empement ny opposition, je soussigné faisant les fonctions Curiales ayant pris le mutuel consentement par paroles de present de Sr françois augustin Bailly de Massin ecuyer agé de Trente ans fils de Sr nicolas Bailly de Massin ecuyer lieutenant d'une compagnie des troupes du détachement de la Marine et de defunte Dame Marie anne Bonhomme ses pere et mere de la paroisse de notre dame de québec d'une part et d'aussy presente Dam'le Marie anne Desgoutin agée de dix sept ans fille de Sr françois Marie desgoutin ecuyer conseiller au Conseil Supérieur de lile royal et de defunte Dame angélique aubert De la chenaye ses père (et mère) de la paroisse de Louïs Bourg demeurant actuellement dans celle cy d'autre part les ay Mariés selon les règles et Coutumes observées en la Ste eglise en presence de Messire honoré Michel de vilebois ecuyer Sr de la rouviliere Commissaire ordonnateur dans tout le Canada, de Sr Louis Joseph Marie robert garde Magazin du roy, de Sr Jean Daillebout ecuyer Sr D'argenteüil de Sr Daneau ecuyer Sr de Muy enseigne dans les troupes dud. detachment et de plusieurs autres parens et amis des parties qui ont signé — Bailly de Massin — Marianne De Goutin 17 ans — L. Chs Dailleboust — Aubert Beaujours — Denis Ramezay — Demay — Mesnil — Begon de Villebois — Degoutin de Manthet — Robert — Manthet Verchères — Aubert Deslignerris — Léveilliers — Robert — Grandmenil — Deschambault — Charles de Longueuil — J. Deschambault — Déat, vic.

ACTE DE SÉPULTURE DE Mme FRANÇOIS-AUGUSTIN DE MESSEIN, NEE MARIE-ANNE DE GOUTINS (SAINTE-ANNE DE VARENNES). — Le vingt

neuf novembre mil huit cent quatre par nous prêtre vicairé soussigné a été inhumé dans le cimetiére de cette Eglise Dame Marie Anne Josepte Desgoutins épouse d'Augustin Bailly Ecuyer négociant sieur de Massin décédée en cette paroisse hier matin âgée de quatre vingt trois ans étaient présens Joseph Beauchamp et George Laurent soussignés — J. Beauchamp — George Laurent — P. Vezina Ptre vic.

ACTE DE NAISSANCE DE CHARLES-FRANÇOIS BAILLY DE MESSEIN (MONTREAL). — Le quatrieme novembre mil sept cent quarante a été Bâtiisé par moy vicairé soussigné françois charles né le jour precedent a cinq heures du soir, fils De Mr françois augustin Bailly De Messen ecuyer et de Dame Marie anne Desgoutin sa femme a été parrein Messire Jean Maurice Josue Dubois Bertelot de Beaucourt chevalier de L'ordre royal et Militaire de St. Louis gouverneur de l'île de Montreal et lieux dependans et Marreine Dame charlotte Denis veuve de Messire Claude De Ramezay gouverneur de l'île de Montreal ont signés — J. M. J. DeBoisberthelot de Beauours — Denis de Ramezay — Bailly de Massen — Deat, vic.

ACTE DE SEPULTURE DE Mgr CHARLES-FRANÇOIS BAILLY DE MESSEIN, EVEQUE DE CAPSE (POINTE-AUX-TREMBLES). — Le vingt-deux mai mil sept cent quatre vingt quatorze par moi vicairé-général a été inhumé dans le sanctuaire de cette église presque sous l'autel, du côté de l'Evangile, dans un caveau fait exprés et comme vouté, le corps de l'illustrissime et révérendissime Charles-François Bailli, évêque de Capsa, IN PARTIBUS INFIDELIUM, et coadjuteur de l'évêque de Québec, curé de cette paroisse, le dit seigneur coadjuteur décédé le vingt du courant à cinq heures et un quart post meridien à l'Hôpital-Général de Québec, âgé de cinquante-trois ans, six mois, seize jours, après cinq ans d'épiscopat et avoir gouverné cette paroisse pendant seize ans. L'inhumation faite solennellement en présence de M. Mrs Tétro, vicairé de la paroisse, Meriau, curé de Saint-Augustin, Renaut, curé de Beauport, Gazelle, docteur de Sorbonne, Berrey, commissaire des Récollets, Dechenault, curé de Lorette, seigneur

de cette paroisse, Bégin, curé à St-Nicolas. Tapin, Ptre, et de plusieurs ecclésiastiques soussignés, et aussi en présence de Mrs Louis Langlois fils et Louis Dechenaux Écuyer notaire, exécuteurs testamentaires, et en présence de presque tous les habitants de cete paroisse — Renaud Ptre — Deschenaux — Gazel — Hely de Pereyre — Ch Bégin Ptre — M. Vallée, s. d. — Pr Toupin Ptre — Michel Beriau, prêtre — J. B. Bédard, Sous-d. — Deschenaux — P. Ol. Langlois — M. Parent, m. — J. Leclair, eccl. — F. X. Fournel, mineur — Gab. Tachereau, m. — D. McDonald — N. Ol. Goselin — C. F. Ranvozyé — Aug. Tétro, vicaire — Jos. Bédard, clerc — L. Germain fils — Gravé, vic-général.

ACTE DE NAISSANCE DE HONORÉ-JOSEPH BAILLY DE MESSEIN (MONTREAL). — Lan mil sept cens quarante deux le dix neuf de mars moi Jean Bouffandeau pretre du Semire de Montréal, ay batisé un garçon né ce matin de Mr françois Augustin Bailly Cadet dans les troupes de sa Majesté et de Dame Marie Josf degoutin mariés accouchée en cette paroisse et demurant en celle de Varennes on la nommé Honoré Josef le parrein est Monsieur Honoré Michel de Villebois Commissaire ordonateur, et la marraine dame Gabriel francoise Aubert de Beaucourt Gouvernante de cette ville le pere absent — De Villebois — Aubert Boisberthelot — Mesnil — Bouffandeau Ptre.

ACTE DE NAISSANCE DE MARIE-LOUISE-CHARLOTTE BAILLY DE MESSEIN (MONTREAL). — Le cinquième décembre mil sept cent quarante huit, je Prêtre missre Soussigné ai baptisé Marie charlotte née de ce jour à trois heures du matin fille de Sr François Augustin Bailly et de demelle Marie Joseph Degoutin son épouse demurant a la paroisse de Varenne le parain a été mr. Charles Daillebout Écuyer commandant des troupes de l'le Royale et la maraine demelle Marie Charlotte Delongueil qui ont signé — Dailleboust — Charlotte Longueil — J. Gladel Ptre.

ACTE DE MARIAGE DE ABEL-ETIENNE ROBERT DE LA MORANDIERE ET DE LOUISE-CHARLOTTE BAILLY DE MESSEIN (SAINTE-ANNE DE

VARENNES). — L'an mil sept cent soixante six ce vingt cinq mai après la publication d'un ban de mariage tant en cette paroisse qu'en celle de Montreal et par une fête au prône de la messe paroissiale entre Abel Étienne Robert Sieur de la Morandière cy-devant lieutenant dans les troupes de la marine de Sa Majesté très chrétienne fils de feu Étienne Robert sieur de la Morandière officier et ingénieur du Roy dans le gouvernement de Montréal et de Dame Marguerite Vinet depuis beau ses pere et mere de la paroisse de Montreal d'une part et demoiselle Louise Charlotte Bailly fille de François Augustin Bailly Écuyer Sieur de Massin et de Dame Marie Joseph Degoutin ses pere et mere de cette paroisse d'autre part. Sans qu'il se soit trouvé aucun empéchement formé d'opposition au dit mariage ou la dispense de deux bans tant dans cette paroisse que dans celle de Montreal accordée aux dites parties par Messire Marchand vicaire général du diocèse et vu aussi le certificat de la publication du susdit ban à Montreal nous prêtre soussigné curé de Varennes avons reçu leur mutuel consentement par parole de présent et leur avons donné la bénédiction nuptiale et ce en présence de Daniel Joincaire Écuyer sieur Chabert et de Amable Boucher Écuyer sieur Augustin Bailly pere de l'épouse et de sieur Michel Bailly son frere et de plusieurs autres dont les uns ont signé et les autres ont déclaré ne le savoir de ce requis à Varennes les jours et an que dessus — Charlotte Bailly — LaMorandière — Lamorandière — Geneviève St-Ours — de Boucherville — Joncaire Chabert — Bailly Degoutin — M. Bailly, Bouat — Godois, Mogé, Bouret — Morand Ptre.

ACTE DE SEPULTURE DE MADAME FRANÇOIS-ABEL-ÉTIENNE ROBERT DE LA MORANDIÈRE, NÉE MARIE-LOUISE-CHARLOTTE BAILLY DE MESSIN (SAINTÉ-ANNE DE VARENNES). — L'an mil huit cent dix le vingt sept mars par moi ptre soussigné a été inhumé dans le Cimetière de cette paroisse le corps de Dame Louise Charlotte Bailly morte d'avant hier, munie des secours de l'Église, âgée d'environ soixante et cinq ans, veuve de feu Sieur Étienne Abel Lamorandière Écuyer. présents

François Chagnon, Jean-Baptiste Proux qui seul a pu signer de ce enquis — J. Bte Proux — Kember ptre.

ACTE DE NAISSANCE DE CHARLES BAILLY DE MESSEIN (MONTREAL). — Le vint et un septembre mil sept cent cinquante a été baptisé par moy vicaire soussigné Charles né le jour précédent vers les dix heures du soir fils de M. François Augustin Bailly ecuyer et de dame Marie Anne Dégoutin sa femme. Le parreïn M. Charles Le Moyne Baron de Longueuil chevalier de l'ordre militaire de St-Louis gouverneur de l'île de Montréal et lieux dependances, la marreine dame Catherine daillebout demantet femme de Mr Denoyan major du gouvernement de Montreal qui ont signé le pere absent — Longueuil — Mantet Noyan — Deat, vic.

ACTE DE SEPULTURE DE CHARLES BAILLY DE MESSEIN (SAINTE-ANNE DE VARENNES). — L'an de grace mil sept cent cinquante le vingt-huit septembre je soussigné prestre missionnaire de varennes ai inhumé dans le cimetièrre de cette paroisse avec les cérémonies ordinaires le corps d'un petit garçon décédé du jour précédent agé de huit jours fils de Sr Augustin Bailly et dme Marie Anne Dégoutin ses pere et mere de cette paroisse en presence de pierre goillet et de Jean Baptiste ptre temoins qui ont declaré ne scavoir signer de ce requis — Maisonbasse ptre.

ACTE DE NAISSANCE DE MARIE-CATHERINE BAILLY DE MESSEIN (MONTREAL). — Le troisieme janvier mil sept cent cinquante deux ge soussigné ay baptisé Catherine née d'hier fille de sieur François Augustin Bailly ecuyer et de dame Josephite de Goutin son épouse légitime. Le parrain a été sieur Luc Lacorne dechappe lieutenant d'infanterie et la Marraine demoiselle Catherine Noyan qui ont signé avec moy — Catherine Noyan — Bailly — La Corne Saint-Luc — Poncin Ptre.

ACTE DE SEPULTURE DE MARIE-CATHERINE BAILLY DE MESSEIN (SAINTE-ANNE DE VARENNES). — L'an mil sept cens cinquante deux le vingt huit janvier par nous soussigné prêtre faisans les fonctions de vicaire dans cette paroisse a été inhumée dans le cimetièrre

de la dite paroisse avec les cérémonies prescrites par notre mère Ste Eglise marie chaterine décédée d'hier fille de françois augustin bally, agée d'environ trois semaines a varennnes les jour et an que desus en présence d'andré jau-doin et de jean baptiste lussié tous de cette paroisse lesquels ont déclaré ne savoir signer de ce enquis suivant l'ordon-nance — J. B. Gatien ptre.

ACTE DE NAISSANCE DE MARIE-CATHERINE BAILLY DE MESSEIN (SAINTE-ANNE DE VAREN-NES). — L'an mil sept cent cinquante trois, le septiesme avril par nous soussigné prêtre récollet vicaire de cette paroisse a été baptisée Marie Chaterine née dans la nuit précédente du légitime Marie (sic) de Sieur françois au-gustin Bailly et de Damoiselle Marie Anne Joseph degoutin le parain a etté paul Rimbault Ecuyer sieur duverger en-seigne dans les troupes, et la marainne demoiselle Char-lotte martigny la Roche, lesquels ont signés avec moy le-jour et an que dessus — Martigny Breilat — Bailly — Du-vergé — F. Isidore Marsolet.

ACTE DE SEPULTURE DE MARIE-CATHERINE BAILLY DE MESSEIN (SAINTE-ANNE DE VAREN-NES). — L'an mil sept cens cinqte trois le deux de juillet par nous soussigné prêtre récollet vicaire de cette paroisse a été inhumée dans le Cimetièrre de la dite paroisse avec les cérémonies prescrites par nôtre Mère Ste Eglise Marie Catherine Bailly décédée d'hier âgé d'environ deux mois fille du Sr Bailly et de Dlle Marianne Dégoutin a varennnes le jour et an que dessus en présence de Rolland Chateau-neuf et de Gabriel Godu tous de cette paroisse, lesquels ont déclaré ne pouvoir signer de ce enquis, suivant l'ordonnan-ce — Fr Isidore Marsolet.

ACTE DE NAISSANCE DE PIERRE-HECTOR BAILLY DE MESSEIN (SAINTE-ANNE DE VAREN-NES). — L'an mil sept cent cinquante quatre le vingt six de juillet par nous soussigné prêtre curé de cette paroisse a été baptisé Pierre Hector né d'hier fils de M. François Augustin Bailly et de Dlle Anne Dégoutin sa légitime épou-se le parrain a été le Sieur Joseph Dégoutin oncle de l'en-

fant et la marraine a été Delle Marie Angélique Martigny lesquels ont signé avec nous à Varennes les jours et an que dessus — Bailly — Dégoutin — Angélique Martigny — I. B. La Coudray Ptre.

ACTE DE SEPULTURE DE PIERRE-HECTOR BAILLY DE MESSEIN (SAINTE-ANNE DE VARENNES). — L'an mil sept cent cinquante quatre le six d'aoust par nous soussigné prêtre curé de cette paroisse a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse avec les cérémonies prescrites par notre Mère Ste Eglise Pierre Hector Bailly décédé d'hier âgé d'un mois, fils du sieur Bailly et de Delle Dégoutin à Varennes les jours et an que dessus en présence de I. B. Lunié et d'Urbain Richard tous de cette paroisse lesquels ont déclaré ne savoir signer de ce requis — I. B. La Coudray, Ptre.

ACTE DE NAISSANCE DE MARIE-JOSEPHE BAILLY DE MESSEIN (SAINTE-ANNE DE VARENNES). — L'an mil sept cent cinquante cinq le seize septembre par nous soussigné vicaire de cette paroisse a été baptisée marie joseph née du jour précédent du légitime mariage du sieur françois augustin Bally et de Damoiselle marie joseph Degoutin le parain a été René Marie Ecuyer sieur de pecody contre coeur et la maraine demoiselle Charlotte Bally soeur de la Baptisée qui ont signé avec moy a varennes les jour et an que dessus — Pecaudi de Contrecoeur — Charlotte Bailly — Bailly — F. Isidore Marsolet, R.

ACTE DE MARIAGE DE PIERRE-IGNACE D'AILLEBOUST DE PERIGNY ET DE MARIE-JOSEPHE BAILLY DE MESSEIN (SAINTE-ANNE DE VARENNES). — L'an mil sept cent soixante et quatorze le vingt sepbre après avoir publié au prône de la Messe paroissiale un banc entre pierre ignace Dailbout ecuyer sieur perigni fils d'ignace Daillebout ecuyer sieur de perigni et Dame Josette Laureau (sic) de la Cote. Les pere et mere de Montreal d'une part et de Moiselle bailly fille de françois Augustin bally ecuyer sieur De Massin et Dame Marie anne degoutin les pere et mere de cette paroisse d'autre part, sans qu'il se soit decouvert aucun empchement a leur futur

mariage et ayant obtenu dispense de deux bancs je Soussigné Curé de varennes ai reçu leur mutuel consentement et leur ai donné la bénédiction nuptiale présence du sr Hartel beaubassin Robert Delamorandiere charles bailly charles De St-Ours qui tous ont signés à la minute — Fr Duburon Ptre.

ACTE DE SEPULTURE DE MADAME PIERRE-IGNACE D'AILLEBOUST DE PERIGNY, NEE MARIE-JOSEPHE BAILLY DE MESSEIN (SAINTE-ANNE DE VARENNES). — L'an mil sept cent soixante et quinze le vingt-sept juin j'ai inhumé dans le Cimetière le corps de Marie Josette bally épouse du S. Pierre Ignace dailebou décédée la veille après avoir reçu les Sacrements de pénitence et de l'extremonction présence de joseph lussié Dupuis olivier mulat — J. Gervais Dupuis — Joseph Lusier — Fr DuBuron, Ptre.

ACTE DE NAISSANCE DE ANGELIQUE-VICTOIRE BAILLY DE MESSEIN (SAINTE-ANNE DE VARENNES). — L'an mil sept cens cinquante sept le six de janvier par nous soussigné prêtre Curé de cette paroisse a été baptisée angélique victoire née ce jourd'hui fille du Sr François augustin Bailly et delle Marie Anne Dégoutin sa légitime épouse; le parain a été le Sr Antoine Joseph Hyacinthe Lavalg Capitaine au Régiment de Bearn, et la marraine delle Charlotte Bailly soeur de l'enfant tous de cette paroisse, lesquels ont signé avec nous a varennes les jour et an que dessus — Bailly — Charlotte Bailly — Bernard Laval — J. B. Lacoudray, Ptre.

ACTE DE SEPULTURE DE ANGELIQUE-VICTOIRE BAILLY DE MESSEIN (SAINTE-ANNE DE VARENNES). — L'an mil sept cent cinquante sept ce vingt de juillet par nous prêtre soussigné vicaire de cette paroisse a été inhumé dans le Cimetière de cette paroisse le corps d'angélique victoire agée d'environ six mois fille du Sr Bailly et delle Marie Anne degoutin a varennes les jours et an que dessus en présence de jean Baptiste lussié et de joseph delpé lesquels n'ont su signer de ce requis suivant l'ordonnance — Moraud Ptre.

ACTE DE NAISSANCE DE LOUISE BAILLY DE MESSEIN (SAINTE-ANNE DE VARENNES). — L'an mil sept cent cinquante huit ce quatre mai par nous prêtre soussigné vicaire de cette paroisse a été baptisée Louise née d'hier du légitime mariage de Sr François augustin Bailly et de demoiselle marie anne degoutin sa légitime épouse le parein a été Joseph hypolithe gaultier ecuyer sr de varennnes lieutenant d'une Compagnie de la marine et la mareine demoiselle louise charlotte de sarazin dame de varennnes lesquels ont signé avec nous de ce requis suivant l'ordonnance — Devarennnes — Sarrazin de Varenne — Bailly — Moreau Ptre.

ACTE DE NAISSANCE DE NICOLAS-BAILLY DE MESSEIN (SAINTE-ANNE DE VARENNES). — L'an mil sept cens soixante le quatre de janvier par nous soussigné prêtre curé de cette paroisse a été baptisé nicolas né d'hier fille du Sr Augustin Bailly et de demoiselle Marie anne Dégoutin sa légitime épouse. Le parain a été Michel Bailly frère de l'enfant et la maraine Delle Marie Catherine Soumande tous de cette paroisse lesquels ont signé avec nous excepté la maraine qui n'a pu signer à cause d'un mal qu'elle a au doigt. A Varennnes les jour et an que dessus — Chevalier Bailly — Bailly — J. B. Lacoudray Ptre.

ACTE DE NAISSANCE DE JOSEPH-ANTOINE BAILLY DE MESSEIN (SAINTE-ANNE DE VARENNES). — L'an mil sept cent soixante et un ce quinze mars par nous prêtre soussigné curé de cette paroisse a été baptisé joseph antoine né de ce jour du légitime mariage de sr augustin Bailly et delle marie anne degoutin son épouse la mareine a été delle elisabeth charlotte de varennnes épouse du Sr Soumande nous avons servi de parein au dit enfant lesquels ont signé avec nous de ce requis suivant l'ordonnance a varennnes les jour et (an) que dessus — Ch. Varenne Soumande — Bailly — Moraud Ptre.

ACTE DE SÉPULTURE DE JOSEPH-ANTOINE BAILLY DE MESSEIN (SAINTE-ANNE DE VARENNES). — L'an mil sept cent soixante et un ce deux aout par nous prêtre soussigné a été inhumé dans le cimetièrre

de cette paroisse le corps de Joseph Antoine âgé de quatre mois et demi fils du Sr Augustin Bailly et de Delle Marie Anne Degoutin son épouse a Varennes les jour et an que dessus en presence de Pierre le Compte et de Louis Brouette lesquels n'ont sçu signer de ce requis suivant l'ordonnance — Moraud Ptre.

ACTE DE NAISSANCE DE MARIE-APOLLINE BAILLY DE MESSEIN (SAINTE-ANNE DE VARENNES). — L'an mil sept cent soixante et trois ce huit février par nous prêtre soussigné curé de cette paroisse a été baptisée Marie Appoline née de ce jour du légitime mariage de Sieur Augustin François Bailly et de Delle Marie Anne Joseph Degoutin le parrain a été le Sieur Jean Baptiste Spagniolini chirurgien de la marine et la marraine Delle Charlotte Bailly lesquels ont signé avec nous de ce requis suivant l'ordonnance à Varennes les jours et an que dessus — Louise Charlotte Bailly — Spagniolini — Bailly — Moraud Ptre.

ACTE DE MARIAGE DE EUSTACHE-IGNACE TROTTIER DESAULNIERS ET DE MARIE-APOLLINE BAILLY DE MESSEIN (SAINTE-ANNE DE VARENNES). — L'an mil sept cent quatre vingt trois le sept octobre après avoir publié au prosne de la grande messe paroissiale un ban entre le Sieur Eustache Ignace Trottier DesRivières baubien fils de Monsieur Eustache Trottier Desrivieres beaubien negotiant à Montréal et de Dame Marguerite Malhiot ses pere et mere de Montréal d'une part et demoiselle Marie Appoline Bailly de feu François Augustin bally Ecuyer sieur de Massin et de Dame Marie Anne Joseph degoutin ses pere et mere de cette paroisse d'autre part sans decouvrir aucun empeschement a leur future Mariage. Les parties ayant obtenu une dispense de deux bans de Monsieur Mongolfier grand vicairé je soussigné curé ai reçu leur mutuel consentement et leur ai donné la bénédiction nuptiale les soussignés Appoline Bailly trottier Desrivieres Beaubien D Beaubien amis Mugille Boucherville Malhiot Desrivieres Malhiot laperriere Montigny Charlotte Megille Contre Coeur laperiere gaspé Bailly

charlotte laperiere françois amable Desrivieres Bailly, de-
saunier charlotte Beaubien pierre Daillebout alexis Desau-
nier Marguerite Beaubin Pierre Malhiot Bailly — Fr
Duburon ptre.

ACTE DE SEPULTURE DE MADAME EUSTA-
CHE-IGNACE TROTTIER DES RIVIERES-BEAUBIEN.
NEE MARIE-APOLLINE BAILLY DE MESSEIN
(SAINTE-ANNE DE VARENNES). — Le vingt neuf oc-
tobre mil sept cent quatre vingt treize par nous prêtre
soussigné curé de Boucherville a été inhumé dans l'église
de cette paroisse le corps d'Appoline Baylli épouse d'Eus-
tache Beaubien, âgée de trente ans neuf mois et vingt un
jour munie des Sacrements. Furent présent Messieurs
Duburon et Dorval prêtres — Fr Duburon ptre — J. Dorval
ptre.

ACTE DE NAISSANCE DE MARIE-FELIX BAILLY
DE MESSEIN ET DE FELICITE-ELISABETH BAILLY
DE MESSEIN (SAINTE-ANNE DE VARENNES). — L'an
mil sept cent soixante quatre ce quatorze septembre par
nous prêtre soussigné ont été baptisées Marie-Félix et Fé-
licité Elizabeth filles jumelles nées du même jour du légi-
time mariage de François Augustin Massin de Bailly et de
Delle Marie-Anne Dégoutin. Le parrain de Marie Félix
est le Sieur Joseph La Bruère et la marraine Delle Char-
lotte Bailly. Le parrain de Félicité Elizabeth est le Sieur
François Josué de chapt la Corne et la marraine Delle Marie
Josette Bailly lesquels excepté la delle Marie Josette ont
signé avec nous de ce requis suivant l'ordonnance à Varenn-
es les jours et an que dessus — Louise Charlotte Bailly —
Joseph la Bruère — François Josué chevalier de la Corne —
Bailly — Moraud Ptre.

ACTE DE SEPULTURE DE MARIE-FELIX BAIL-
LY DE MESSEIN (SAINTE-ANNE DE VARENNES). —
L'an mil sept cent soixante quatre le dix-sept décembre par
nous prêtre soussigné a été inhumé dans le cimetièrre de
cette paroisse le corps de Marie Félix âgée d'environ trois
mois fille de Sr François Augustin Bailly et de Dlle Degou-
tin à Varennes les jours et an que dessus en présence de

Antoine Soumande et de I. B. Lunié lesquels ont déclaré ne savoir signer suivant l'ordonnance — Moraud Ptre.

ACTE DE MARIAGE DE ALEXIS TROTTIER-DE-SAULNIERS ET DE FELICITE-ELISABETH BAILLY DE MESSEIN (SAINTE-ANNE DE VARENNES).—L'an mil sept cent soixante et dix-neuf le vingt et un septembre après avoir publié au prosne de la grand Messe un banc entre le S. Alexis traulier desaunier fils du S Alexis traulier desaunier et de défunte de Moïse Marie bayeul les pere et mere de l'assomption d'une part et de Moïse félicité Elisabeth Bailly fille de feu François Augustin Bailly equier s. de Massin et de demoiselle Marie Anne Josette Degoutin. Les père et mère de cette paroisse d'austre part comme il paroît par le Certificat a nous présenté je soussigné Curé ai reçu leur mutuel consentement et leur ai donné la bénédiction nuptiale les dites parties ont obtenu dispense de deux bancs de Monsieur Mongolfier grand vicaire comme il paroist par la dispense cy-jointe presence du S. Joseph Darguille Antoine Laroche, Le s. de vienne lamorandiere, le s. Malhiot — Malhiot— J. Vienne— Robert Delamorandiere — Fr Duburon ptre.

ACTE DE MARIAGE DE JACQUES LEMOYNE DE MARTIGNY ET DE FELICITE-ÉLISABETH BAILLY DE MESSEIN, VEUVE ALEXIS TROTTIER-DESAULNIERS (SAINTE-ANNE DE VARENNES). — L'an mil sept cent quatre vingt onse. Le vingt quatre may je Soussigné curé de Varennes ayant publié un ban de Mariage entre le Sieur Jacques LeMoine Martigny fils de Monsieur Amable LeMoine Martigny, et de Demoiselle Marie Archange St François les pere et mere de cette paroisse d'une part et Dame Félicité bailly massin veuve de Sieur Alexis Desaunier de cette paroisse d'autre part sans découvrir aucun empchement a leur futur Mariage ayant obtenu dispense de deux bans de Monsieur Denaud Grand vicaire je Soussigné Curé ai reçu leur mutuel consentement et les ai marié selon les Cérémonies ordinaires présence — Malhiot — Bailly — Gaspé Bailly — Degoutin — Bailly veuve — Lamorandière — Julie Martigny — Fr Duburon Ptre.

ACTE DE SEPULTURE DE MADAME JACQUES LEMOYNE DE MARTIGNY, NÉE FELICITE-ELISABETH BAILLY DE MESSEIN (SAINTE-ANNE DE VARENNES). — Le vingt cinq septembre mil huit cent vingt huit par nous Prêtre Vicaire soussigné a été inhumé dans le cimetièrre de cette paroisse le corps de félicité Bailly épouse de Jacques Lemoine de Martigny Seigneur de la Trinité, décédée avant hier, munie des secours de l'Eglise, agée de soixante quatre ans, présens Toussaint Brodeur, Etienne Sénécal qui n'ont su signer — Frs. P. Porlier ptre Vic.

ACTE DE NAISSANCE DE MICHEL BAILLY DE MESSEIN (MONTREAL). — Le douzième jour de septembre de l'année Mil sept cent quarante sept a été baptisé par moy prêtre soussigné Michel Né du jour d'hyer a dix heures du Matin fils de françois augustin bailly de Massan et de dame Marie Anne Joseph desgoutin son epouse demeurant dans la paroisse de Varenne; Le parrein a ete Mr Michel dupont derenon Lieutenant dans Le detachment de la Marine et La Marreine dame Catherine eurry La perelle epouse de pierre Joseph Celoron Capitaine dans ledit detachment lesquels ont signé — Eurry Celoron -- Dere-non — M. Falcoz ptre.

ACTE DE SEPULTURE DE MICHEL BAILLY DE MESSEIN (SAINTE-ANNE DE VARENNES). — Le huit juin mil sept cent quatre vingt quinze par nous prêtre soussigné a été inhumé dans le cimetièrre le corps de Sieur Michel Bailly décédé la veille au matin muni des Sacrements age de quarante neuf ans presens Laberge Poirier — J. Dorval Ptre.

ACTE DE MARIAGE DE MICHEL BAILLY DE MESSEIN ET DE GENEVIEVE DE GASPE ST-JEAN PORT-JOLI). — L'an mil sept cent soixante et douze, le vingt-huit de janvier. après avoir publié un ban de mariage entre Michel Bailly, Ecuier s. de Messein, fils de feu Fran-çois Augustin Bailly, Ecr s. de Messein. et de Dame Marie Anne Degoutin, ses père et mère, de la paroisse de Varennes d'une part et Demoiselle Geneviève de Gaspé, fille de Ignace Aubert, Ecuier s. de Gaspé ci-devant capitaine des

troupes de Sa Majesté Très Chrétienne en ce païs et de Dame Marie Anne Coulon de Villiers, ses père et mère, Seigneur de la paroisse de St Jean Port-Joli et y résidant d'autre part, ne s'étant trouvé aucune opposition ni découvert d'autre empêchement que celui du 3e degré de consanguinité dont Monseigneur les dispense également que de la publication de trois bans à Varène et de deux à St. Jean, je prêtre curé de l'Islet, soussigné certifie avoir reçu leur mutuel consentement et leur avoir donné la bénédiction nuptiale selon les cérémonies ordinaires de l'Eglise en présence de Messieurs Pierre Antoine Porlier, ptre, curé des paroisse de Ste Anne de la grande anse et de St. Roch, Gabriel Du haut Devincelot, Seigneur du Cap St. Ignace, Louis Dunière, Joseph Couillard des Écors, Seigneur de l'Islet, Henri Doone de Ignace de Gaspé père de l'épouse, de Dame Elizabeth Protot de Doone et de Demoiselles Angélique et Catherine de Gaspé et autres parents et amis des mariés qui tous ont signé avec nous à la minute des présentes à l'Islet les jour — J. Hingan Ptre.

ACTE DE SÉPULTURE DE GENEVIEVE AUBERT DE GASPE, VEUVE DE MICHEL BAILLY DE MESSEIN (SAINT-THOMAS DE MONTMAGNY). — Le vingt neuf décembre mil huit cent trente quatre par nous soussigné prêtre curé a été inhumé dans le cimetièrre le corps de dame Geneviève Aubert de Gaspé de cette paroisse, décédée le vingt sept du même mois. Elle était âgée de quatre-vingt cinq ans et neuf mois, et épouse de feu Michel Massin de Bailly. Présens Nicolas Gervais André Vallée, Louis Fournier et Pierre Dominique qui n'ont su signer — J. L. Beaubien Ptre.

ACTE DE NAISSANCE DE FRANÇOIS-IGNACE-MICHEL BAILLY DE MESSEIN (SAINTE-ANNE DE VARENNES). — L'an mil sept cens soixante treize le vingt fevrier par nous pretre soussigné a été baptisé françois Ignace Michel né d'hier de legitime Mariage de Sr Michel Massin Bailly et de d'elle genevieve aubert gaspé. Le parrain a été sr Étienne Abel Robert de la morandiere. La maraine d'elle Marie anne joseph degoutin d'e veuve de feu

sr françois augustin Bailly Massin Bailly grande mere de l'enfant. Lesquels ont signé ainsi signé — Degoutin Bailly — Robert de la morandière — Chev Bailly — Moraud Ptre.

ACTE DE SEPULTURE DE FRANÇOIS-IGNACE-MICHEL BAILLY DE MESSEIN (SAINTE-ANNE DE VARENNES). — L'an mil sept cent soixante et quatorze le seize may j'ai inhumé dans le Cimetière le corps de françois Michel bailly agé de quinze mois fils du S. Michel Massin bailly et de demoiselle Genevieve Aubert de Gaspé présence Du bedeau qui a déclaré ne scavoir signer — Fr Duburon ptre.

ACTE DE NAISSANCE DE HONORE-GATIEN-JOSEPH BAILLY DE MESSEIN (SAINTE-ANNE DE VARENNES). — L'an mil sept cent soixante et quatorze le sept avril j'ai baptisé honoré gatien joseph né ce jour du légitime Mariage du Sieur Michel bailliy de Messcin et de demoiselle Genevieve aubert de gaspé. Le parain a été le sieur Joseph pascaud et demoiselle josepte bailliy de massin qui ont signer afec nous de ce requis — Joseph Pascaud — Josette Bailly — Fr Duburon ptre.

ACTE DE NAISSANCE DE MARIE-ANGELIQUE BAILLY DE MESSEIN (SAINTE-ANNE DE VARENNES). — L'an mil sept cent soixante et quinze le vingt cinq mai j'ai baptisé Marie Angélique née ce jour du légitime Mariage du S. Michel bailli de Messin et de Moisselle Genevieve Aubert Gaspé. Le parain a été le Sieur Pierre ignace Daillebou et de Moisselle Angélique Aubert qui ont signé avec nous de ce requis — Angélique Gaspé — Pierre Ignace Daillebout — Fr Duburon ptre.

ACTE DE SEPULTURE DE MARIE-ANGELIQUE BAILLY DE MESSEIN (SAINTE-ANNE DE VARENNES). — L'an mil sept cent soixante et quinze le quatorze aout j'ai inhumé dans le cimetière le corps de Marie Angélique bally décédée la veille agée de trois mois presence du bedeau qui a déclaré ne pouvoir signer — Fr Duburon Ptre.

ACTE DE NAISSANCE DE GEORGES-PHILIPPE BAILLY DE MESSEIN (SAINTE-ANNE DE VARENNES). — L'an mil sept cent soixante et seize le seize may

je Sousigné Curé ai baptisé georges philippe né ce jour du légitime mariage du sieur Michel Bailly de massin et de demoiselle Geneviève aubert gaspé le parain a été le sieur abel Robert de la morandier equier et de demoiselle louise charlotte bally massin lesquels on signé avec nous de ce requis — Fr Duburon ptre.

ACTE DE NAISSANCE DE JULIE-APOLLINÉ BAILLY DE MESSEIN (SAINTE-ANNE DE VARENNES). — L'an mil sept cent soixante et dix sept le vingt et un may je sousigné Curé ai baptisé Julie appolline née ce jour du légitime Mariage du Sieur Michel bailli de Massin et de Moïselle Geneviève Aubert de Gaspé. Le parrain a été le S. Joseph de Goutin et la Maraine demoiselle appolline bailli qui on signés avec nous — Apolline Bailly — De Goutin — Fr Duburon Ptre.

ACTE DE SEPULTURE DE JULIE-APOLLINÉ BAILLY DE MESSEIN (SAINT-THOMAS DE MONTMAGNY). — Le vingt trois juillet mil huit cent quarante sept par nous prêtre curé soussigné a été inhumé dans le cimetière le corps de Demoiselle Julie décédée le dix neuf du présent mois. Elle était âgée de soixante ans et fille de feu Michel Bailly et de défunte dame Geneviève Aubert de Gaspé de cette paroisse. Ont été présens à l'inhumation: MM. Joseph Fiset, Louis Fournier, Abraham Fiset qui ont signé avec nous ainsi que Charles Gaspard Couillard médecin — Abraham Fiset — Ls Fournier — Abraham Moirency — Chs. G. Couillard — Joseph Fiset — J. L. Beaubien Ptre.

ACTE DE NAISSANCE DE FRANÇOIS-HECTOR BAILLY DE MESSEIN (SAINTE-ANNE DE VARENNES). — L'an mil sept cent soixante et dix-huit le dix-neuf juin je sousigné Curé ai baptisé François Hector né ce jour du légitime Mariage du S. Michel Bailly de Massin et de deMoiselle Geneviève Aubert de Gaspé. Le parain a été le S. pierre hector de goutin et la maraine félicité Elisabeth bailly qui on signé avec nous — De Goutin — Félicité Bailly — Fr Duburon ptre.

ACTE DE SEPULTURE DE FRANÇOIS-HECTOR

BAILLY DE MESSEIN (SAINTÉ-ANNE DE VARENNES). — L'an mil sept cent soixante et dix-huit le treize aout je Sousigné Curé ai inhumé dans le Cimetière le corps de François hector bailli décédé la veille fils du S. Michel bailli et de demoiselle geneviève Aubert Gaspé. Présence de Ferdinand delfosse qui a déclaré ne savoir signer — Fr Duburon Ptre.

ACTE DE NAISSANCE DE HONORE-PHILIPPE BAILLY DE MESSEIN (SAINTÉ-ANNE DE VARENNES). — L'an mil sept cent soixante et dix-neuf le vingt juin je sousigné Curé ai baptisé Honoré Philippe né ce jour du légitime Mariage du S. Michel Bailly de Massin et de Demoiselle Genevieve Aubert de Gaspé. Le parain a été le S. Honoré Gratien bailly et la maraine de Moïse Julie de la morandière qui ont signé avec nous — Bailly fils (?) — Julie lamorandière — Fr Duburon ptre.

ACTE DE SEPULTURE DE MARIE-CHARLOTTE DUCHOUQUET, VEUVE DE HONORE-PHILIPPE BAILLY DE MESSEIN (QUEBEC). — Le cinq mai mil huit cent vingt trois nous prêtre vicaire de Québec soussigné avons inhumé dans le cimetière des Picotés le corps de dame Charlotte Duchouquet veuve de feu sieur Jean Emmanuel Dumoulin en son vivant négociant et en dernier lieu juge aux Illinois décédée la nuit du premier de ce mois dans cette ville âgée de soixante-quinze ans et six mois. Étaient présents, outre un grand concours des citoyens de cette ville, François Vassal de Monviel, Ecuyer, adjudant-général des milices, Joseph-François Perrault, Ecuyer, prothonotaire de la Cour du Banc du Roi, William Lindsay, Ecuyer, greffier de la Chambre d'Assemblée de cette Province et Pierre-Edouard Desbarats, Ecuyer assistant-greffier de la dite Chambre d'Assemblée et quelques amis de la défunte qui ont signé avec nous — F. Vassal de Monviel — Wm Lindsay, David Stuart — C. Jh. Planté — J. F. Perrault, Proton. — P. E. Desbarats — L. Massue — L. Nic Jacquet Ptre vic.

ACTE DE NAISSANCE DE JOSEPH-EMMANUEL BAILLY DE MESSEIN (MONTREAL). — Le trente mai

mil huit cent un par moi prêtre soussigné a été baptisé Joseph Emmanuel né d'hier du légitime mariage de Honoré Bailly Ecuier enseigne du premier batailleur des royaux canadiens volontaires, demeurant en cette paroisse, et de dame Marguerite dumoulin le parain a été françois Vassal Ecuier Capitaine dans le même régiment et la maraine dame charlotte duchouquet grand mère de l'enfant qui ainsi que le père ici présent ont signé avec nous — F. Vassal De Monviel, Capt 1 Batn R. C. V. — Duchouquet Dumoulin — H. Bailly de messin, Ens. Lere Batt R. C. V. — Le Saulnier ptre.

ACTE DE SEPULTURE DE JOSEPH-EMMANUEL BAILLY DE MESSEIN (QUEBEC). — Le six octobre mil huit cent dix-sept nous prêtre vicaire de Québec soussigné avons inhumé dans le cimetière des Picotés Joseph-Emmanuel, fils légitime d'Honoré Bailly, marchand dans le Haut-Canada, et de Marguerite Dumoulin décédé avant-hier en cette paroisse âgé de seize ans et demi. Présens: Charles Panet, Charles-Errol Lindsay, Charles De Léry et Charles Duchénay qui ont signé avec nous — Charles de Léry — Chs Duchesnay — Chs Panet — E.-B. Lindsay — Sen Dumoulin Ptre.

ACTE DE NAISSANCE DE MARGUERITE-GENEVIEVE-CHARLOTTE BAILLY DE MESSEIN (QUEBEC). — Le vingt-trois décembre mil huit cent deux par nous évêque de Canathe soussigné a été baptisée Marguerite-Geneviève-Charlotte née le même jour du légitime mariage d'Honoré Bailly employé dans les bureaux du receveur-général de cette ville et de dame Marguerite Dumoulin. Parrain, Joseph Bouchette, Ecuyer, député-arpen-teur-général; marreine, dame Charlotte Voyer Frémont, qui ont signé avec le père et nous — Honoré Bailly — Jos. Bouchette — Charlotte-Voyer Frémont — J.-O. Ev de Canathe.

ACTE DE NAISSANCE de OLIVETTE-HERMINE BAILLY DE MESSEIN (QUEBEC). — Le seize janvier dix-huit cent quatre, je vicaire soussigné ai baptisé Olivette-Hermine née d'hier du légitime mariage de sieur Honoré Bailly de Messein, marchand de cette ville, et de dame Mar-

guerite Dumoulin. Le parrain a été Olivier Perrault, écuyer, avocat, et la marraine demoiselle Charlotte Damoulin qui ont signé avec nous ainsi que le père — Ol. Perrault — H. Bailly de Messein — Charlotte Dumoulin — Jh. Desjardins l'.

ACTE DE SEPULTURE DE OLIVETTE-HERMINE BAILLY DE MESSEIN (ANCIENNE-LORETTE). — Le vingt-quatre may mil huit cent quatre par nous soussigné a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Ermine-Olivette décédée avant-hier, âgée de quatre mois et six jours, fille légitime de sieur Honoré Bailly, cy-devant enseigne dans le Royal Canadien Volontaire et de demoiselle Marguerite Dumoulin, de Québec. Etaient présents à la dite inhumation Etienne Gagné Bedeau et Michel Drolet qui ont déclaré ne savoir signer de ce enquis — Honoré Bailly — Descheneaux.

ACTE DE NAISSANCE DE ADELAIDE-CATHERINE BAILLY DE MESSEIN (QUEBEC). — Le dix-neuf mars mil huit cent cinq par nous évêque de Canathe soussigné a été baptisée Adélaïde-Catherine née le dix-sept du courant du légitime mariage du sieur Honoré Bailly ci-devant marchand, demeurant en cette ville, et de dame Marguerite Dumoulin. Parrein sr Joseph Philippe Aubert de Gaspé; marreine demoiselle Marguerite Baby qui ont signé avec le père et nous — Honoré Bailly — Marguerite Baby — Joseph-Philippe Gaspé — J. O. Ev. de Canathe.

ACTE DE MARIAGE DE THOMAS CHASE ET DE ADELAÏDE-CATHERINE BAILLY DE MESSEIN (QUEBEC). — Thomas Chase Esq (late of His Majesty's Royal navy) now of the city of Quebec, merchant, bachelor, aged twenty-seven years was married (by licence) to miss Catharine-Adelaïde Bailly, daughter of Mr Honoré Bailly of the same city merchant, spinster, aged twenty years, this sixteenth day of november, in the year of our Lord, one thousand eight hundred twenty four — Thomas Chase — C. A. Bailly — Mountain, DD. rector of Quebec.

ACTE DE NAISSANCE DE MARIE-GENEVIEVE BAILLY DE MESSEIN (SAINTE-ANNE DE VAREN-

NES). — L'an mil sept cent quatre-vingt le douze octobre je soussigné Théodore, prêtre des Recollets ai baptisé Marie Geneviève née hier du légitime mariage de Sieur Michel Bailly Massin et de Demoiselle Geneviève Aubert de Gaspé. Le parrain a été le S. Alexis Des Aunier et la marraine demoiselle Appoline Bailly Massin. Lesquels ont signé avec nous de ce requis — Alexis Desaunier — Apolline Bailly — Fr Théodore R.

ACTE DE SEPULTURE DE MARIE-GENEVIEVE BAILLY DE MESSEIN (SAINTE-ANNE DE VARENNES). — L'an mil sept cent quatre vingt quatre le deux janvier je soussigné Curé ai inhumé dans le cimetièrre le corps de Geneviève Bailly enfant du Sieur Michel Bailly et de Dame Gaspé, décédée la veille. Presence d'Alexis Poirier et S. Etienne Duclos qui ont déclaré ne savoir signer — Fr. Duburon Ptre.

ACTE DE NAISSANCE DE MARIE-AGLAE BAILLY DE MESSEIN (SAINTE-ANNE DE VARENNES). — L'an mil sept cent quatre vingt deux le sept Octobre je soussigné curé ai baptisé Marie Aglaée née hier du légitime mariage du Sieur Michel Bailly Massin et de Demoiselle Geneviève Aubert de Gaspé. Le parrain a été le Sieur Gaspard Massin et demoiselle Marie Appoline Bailly de Massin qui ont signé avec nous — G. Bailly — Apolline Bailly — Fr DuBaron.

ACTE DE SEPULTURE DE MARIE-AGLAE BAILLY DE MESSEIN (SAINTE-ANNE DE VARENNES). — L'an mil sept cent quatre vingt deux le vingt six Octobre je soussigné Curé ai inhumé dans le cimetièrre le corps de Marie Aglaée Bailly fille du sieur Michel Bailly Massin et de Demoiselle Geneviève Aubert de Gaspé, décédée hier âgée de vingt jours. présence de Olivier Mulot Urbain Richard — Olivier Mulot — Fr Duburon Ptre.

CONTRAT DE MARIAGE DE NICOLAS BAILLY DE MESSEIN ET DE ANNE BONHOMME. — Ce contrat est conservé dans le greffe du notaire Genaple déposé aux Archives Judiciaires de Québec.

CONTRAT DE MARIAGE DE NICOLAS BAILLY

DE MESSEIN ET DE CATHERINE TREFFLE. — Ce contrat est conservé dans le greffe du notaire de la Cetière déposé aux Archives Judiciaires de Québec.

Mgr BAILLY DE MESSEIN. — Sur Mgr Bailly de Messein on peut consulter Mgr Têtu, **Les évêques de Québec**, p. ; **La Presse** des 6 avril 1901, 20 avril 1901 et 4 mai 1901, articles de Ignotus; **le Bulletin des Recherches Historiques**, vol. XIII, p. 245, article de M. Placide Gaudet.

TESTAMENT DE Mgr BAILLY DE MESSEIN. — L'an mil sept cent quatre vingt quatorze, le onzième jour du mois d'avril, onze heures du matin, à la réquisition du Révérendissime et Illustrissime Monseigneur Charles-François, Evêque de Capsa, coadjuteur à l'Evêché de Québec, faisant les fonctions curiales en la paroisse de Saint-François de Sales de la Pointe-aux-Trembles, seigneurie de Neuville demeurant en la maison presbytériale du dit lieu de la Pointe-aux-Trembles; Nous Notaire Public de la Province du Bas-Canada résidant au dit Neuville, et accompagné des témoins cy-après nommés et soussignés Nous sommes transportés en la dite maison presbytériale du dit lieu de la Pointe-aux-Trembles, où étant, avons trouvé Mon dit Seigneur, Charles-François, évêque de Capse, dans une chambre située au second étage et dans la partie sud-ouest de la dite maison presbytériale, assis sur son lit, gisant malade de corps, néanmoins sain d'esprit, de mémoire et entendement, comme il est apparu aux notaire et témoins soussignés par ses paroles, gestes et maintien, lequel dit Charles-François, Evêque de Capsa, testateur, considérant que toute la nature est sujette à la mort, qu'en ce monde il n'y a rien de si incertain que l'heure d'icelle, et ne voulant pas en être prévenu avant d'avoir pourvu au salut de son âme et mis ordre à ses affaires temporelles, en disposant du peu de biens qu'il a plu à la Divine Providence lui donner, ainsi qu'il lui est permis par les lois en force en ce pays, notamment par l'Acte du Parlement chapitre quatre vingt trois rendu dans la quatorzième année du Règne de Sa Majesté, qui règle plus solidement le gouvernement de cette province, a fait, dicté et nommé à maître Larue, notaire, soussigné,

les témoins cy-après nommés et soussignés présents, son présent testament et ordonnance de dernière volonté ainsi qu'il suit :

Premièrement — le dit Charles-François, évêque de Capsa, testateur, comme bon chrétien, catholique, apostolique et romain, a recommandé son âme à Dieu le créateur de l'univers, père, fils et Saint-Esprit, suppliant sa divine Majesté et bonté, par les mérites de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et par l'intercession de la Glorieuse Vierge Marie, de saint Charles et de saint François, ses glorieux patrons et de tous les saints et saintes de la Cour Céleste, le placer au royaume des cieux au nombre des bienheureux. Ainsi soit-il.

Secondement — Veut et ordonne et entend le dit testateur, qu'avant tout, ses dettes soient payées et torts par lui faits, si aucuns se trouvent, réparés par son ou ses exécuteurs testamentaires ci-après nommés.

Troisièmement — Désire et ordonne le dit testateur, qu'après son décès, son corps soit inhumé dans l'église de cette paroisse de Neuville de la Pointe-aux-Trembles, sous le maître-autel de la dite église, du côté de l'Evangile, qu'au jour de son inhumation il soit chanté dans la susdite église et sur son corps, un service pour le repos de son âme, et un semblable service anniversaire au bout de l'année de son décès, laissant à la discrétion et prudence de son ou ses exécuteurs testamentaires ci-après nommés, à faire les dépenses raisonnables qu'il conviendra faire pour les susdits services du jour de l'inhumation et celui anniversaire.

Quatrièmement — Veut, ordonne et désire le dit testateur, qu'aussitôt après son décès à la diligence de ses exécuteurs testamentaires ci-après nommés il soit chanté pour le repos de son âme quatre services simples, savoir un aux Ursulines de Québec, un à l'Hôtel-Dieu aussi de Québec, un à l'Hôpital-Général et un dans la chapelle du village de Capsa, dédiée à saint Vandemial, évêque de Capsa, et qu'icelui dernier service soit chanté le jour et fête du saint Vandemial si faire se peut.

Cinquièmement — Veut et entend le dit testateur que

le jour de son inhumation, il soit distribué, par ses exécuteurs testamentaires ci-après nommés, à tels prêtres qu'ils jugeront à propos pour être dites, aussitôt qu'il sera possible des basses messes de requiem pour le repos de l'âme du testateur une somme de trente-six livres de vingt sols.

Sixièmement — Donne et lègue le dit testateur à l'oeuvre et Fabrique de Saint-François de Sales de Neuville de la Pointe-aux-Trembles deux flambeaux ou chandeliers d'argent et un calice aussi d'argent qui lui appartiennent ; lesquels flambeaux et calice seront livrés aussitôt après le décès de lui testateur par les dits exécuteurs testamentaires aux marguilliers de l'oeuvre de la dite fabrique, qui seront tenus et obligés de prêter sans aucun profit le dit calice seulement au caré desservant la dite chapelle du village de Capsa, toutes et chaque fois qu'il ira célébrer la sainte messe, et ce jusqu'à ce que les habitants du dit village Capsa, s'en soient pourvu d'un à leur compte.

Septièmement — Donne et lègue le dit testateur à la dite chapelle de Capsa un missel couverture en cuir.

Huitièmement — Désire et ordonne le dit testateur qu'un soleil, une boîte aux Saintes Huiles, et un calice, le tout d'argent, qu'il a entre ses mains soient remis entre les mains de monseigneur l'évêque de Québec comme appartenant à la mission des Etchemins dont le dit testateur prie bien le dit Evêque de Québec de l'en charger et de tâcher que ces vases soient appliqués et retournent au profit de la dite mission.

Neuvièmement — Donne et lègue en pleine propriété et à perpétuité à la mission régie aujourd'hui par le Révérend Mons. Jones, missionnaire à Halifax, et à ses successeurs catholiques, apostolique et romain, la rente de trente livres sterling par chacune année au capital de mille livres sterling, due au testateur par chacune année, sur la banque de Londres, sur le tau de trois par cent, le capital de laquelle rente, cy-desus léguée ne pourra être touché et reçu par le dit Révérend Mons. Jones ou ses supérieurs catholiques comme dit est, qu'à la charge par lui ou ses dits successeurs, de faire remplir le dit capital de mille livres

sterling, sur des biens fonds et héritages, soit à constitution de rente, ou autrement à tel intérêt que la loi leur permettra, pour icelui intérêt du dit capital être employé à perpétuité au soutien et maintien d'un missionnaire catholique, apostolique et romain en la dite mission remplie et régie aujourd'hui par le dit Révérend Mons. Jones, le présent legs ainsi fait à la charge par le dit Révérend Mon. Jones ou ses successeurs catholiques, en la dite mission, de dire, dans l'étendue d'icelle mission, dans l'espace de deux années à compter du jour du décès du dit testateur, la quantité de deux cents messes basses de requiem qui seront dites une fois pour tout à l'intention et pour le repos de l'âme de lui dit testateur, car telle est sa volonté.

Dixièmement — Donne et lègue le dit testateur à Dame Félicité Bailly sa soeur, épouse de Monsieur Martigny, une somme de cinq cents livres de vingt sous une fois payée, laquelle dite somme sera payée et délivrée à la dite Dame Félicité Bailly un an après le décès du dit testateur par Monsieur Beauchamp, de Varennes, suivant les termes et clauses du contrat d'acquisition du dit Beauchamp de la terre que lui a vendue le dit testateur, en date des jour et an y contenus.

Onzièmement — Donne et lègue le dit testateur à Donald McDonald, son domestique, qui l'a servi avec fidélité et assiduité depuis plus de neuf années consécutives, une somme de sept cent vingt livres de vingt sols une fois payée, et dans le cas qu'il se trouva du reste, après les dettes et legs ci-dessus prélevés et payés sur la masse des biens du dit testateur, icelui testateur donne et lègue en outre au dit MacDonald, son dit domestique, une autre somme de deux cent quarante livres de vingt sols, aussi une fois payée, icelles deux sommes payables au dit Donald MacDonald par les dits exécuteurs testamentaires, six mois après le décès du dit testateur, bien entendu toutefois que s'il ne se trouvait pas assez de biens pour remplir les dites deux sommes ci-dessus léguées, icelui Donald MacDonald ne pourra exiger que celle de sept cent vingt livres de vingt sols. Et en

outre veut et entend le dit testateur, qu'après son décès, le dit Donald MacDonald ait un habillement complet de deuil aux frais et dépens de la succession de lui testateur : les legs ci-dessus faits au dit Donald MacDonald pour le récompenser des bons services qu'il a rendus au dit testateur ou qu'il lui rend encore journellement, espérant le dit testateur que le dit Donald MacDonald lui en conservera de la reconnaissance et qu'il ne l'oubliera à l'avenir dans ses prières, si toutefois Dieu lui fait la grâce de conserver la religion catholique, apostolique et romaine.

Douzièmement — Donne et lègue le dit testateur à Monsieur Gazelle présentement chapelain à l'Hôpital-Général son breviaire en quatre volumes in-12.

Et quant au surplus de tous les biens meubles et immeubles du dit testateur, si surplus y a, les dettes et legs ci-dessus payés, et que le dit testateur délaissera au jour de son décès, en quelques lieux qu'ils soient situés et à quelques sommes qu'ils puissent se monter, sans aucune exception ni réserve en façons quelconques, le dit testateur autorisé par les lois en force en ce pays, les donne et lègue en toute propriété aux pauvres des deux paroisses de Saint-François de Sales de la Pointe-aux-Trembles et Saint-Jean-Baptiste des Ecureuils, lesquels dits pauvres le dit testateur institue ses légataires universels. Laissant le dit testateur la distribution du dit legs universel aux dits pauvres ou du dit surplus, si surplus y a, à ses dits exécuteurs testamentaires, auxquels le dit testateur se rapporte entièrement pour cet objet. Pour par les dits pauvres jouir du dit surplus, tel qu'il leur sera distribué par les dits exécuteurs testamentaires en pleine propriété et à perpétuité du jour du décès du dit testateur.

Et pour exécuter et accomplir le présent testament le dit testateur a nommé pour ses exécuteurs testamentaires les personnes de Monsieur Louis Langlois-Germain, négociant, à Québec, et Pierre-Louis Deschenaux, Ecuier, notaire, au dit Québec, ses deux bons amis qu'il prie de vouloir bien en prendre la peine et lui rendre ce dernier service d'amitié, entre les mains desquels exécuteurs testamentaires

res, le dit testateur se dessaisit de tous ses biens suivant la coutume, révoquant tous autres testaments et codiciles qu'il pourrait avoir fait avant le présent duquel seul il s'arrête comme étant sa dernière volonté.

MISERERE MEI DEUS

Ce fut ainsi fait, dicté et nommé par le dit testateur au dit lieu de Saint-François de Sales de Neuville de la Pointe-aux-Trembles, susdite maison presbytérale, et susdite chambre, au dit maître Larue, notaire, les dits témoins présents, les jour et an susdits, en présence de messire Michel Beriau, prêtre et curé de la paroisse de Saint-Augustin, et Jacques Garneau capitaine des milices du dit lieu de Neuville, témoins soussignés, pour ce exprès mandés et appelés. Et après que le présent testament a été lu et relu par le dit notaire soussigné, les dits témoins présents, au dit testateur, a déclaré avoir icelui bien entendu et compris et y a persisté comme étant sa vraie et dernière volonté. Et a le dit testateur signé avec les dits témoins et nous dit notaire, tant en fin qu'au bas de chaque page, après lecture faite et refaite. Ainsi signé sur la minutes demeurée en l'étude du notaire soussigné — Charles-François, Ev. de Capsa — Michel Beriau, prêtre — J. Garnaud — Et de nous notaire soussigné F. X. Larue.

Et le quatorze du dit mois d'avril une heure de relevée de la dite année mil sept cent quatre-vingt-quatorze, ayant été mandé par Sa Grandeur Monseigneur Charles-François évêque de Capsa, testateur dénommé aux autres parts, nous notaire public susdit et soussigné, accompagné des témoins cy-après nommés et soussignés nous sommes transportés en la maison presbytérale et chambre susdites, où étant, avons trouvé le dit Charles-François évêque de Capsa, assis dans son fauteuil, sain d'esprit, de mémoire et entendement comme il est apparu aux dits notaire et témoins soussignés. Lequel dit Charles-François, évêque de Capsa, a dicté et nommé au dit notaire soussigné, les dits témoins présents, ce qui suit :

Premièrement — Déclare le dit Charles-François, évê-

que de Capsa, testateur qu'il veut et entend, qu'après son décès, sa mitre d'étoffe d'or soit remise aux Dames Religieuses de l'Hôpital-Général de Québec, à qui le dit testateur donne la dite mitre, et les remercie de la générosité qu'elles ont eue à son égard, de lui en avoir fait présent lorsqu'il a été reçu et sacré à l'épiscopat.

Secondement — Donne et lègue le dit testateur aux Dames religieuses Ursulines de Québec sa mitre d'étoffe d'argent desquelles il l'a reçue en présent et pourquoi le dit testateur les remercie sincèrement.

Troisièmement — Et quantes aux autres ustenciles épiscopales, comme bassins oillières, bougeoirs, croix d'or et d'argent, bagues et autres effets qui peuvent avoir rapport à l'épiscopat, y comprise l'étole de saint Charles, le dit Monseigneur Charles-François, évêque de Capsa, déclare qu'il veut, entend et ordonne que le tout soit remis à Sa Grandeur Monseigneur Jean-François, évêque de Québec, pour par Sa Grandeur en disposer à sa volonté, sans qu'elle soit tenue d'en rendre aucun compte à qui que ce soit.

Quatrièmement — Veut et ordonne et entend le dit testateur qu'aussitôt après son décès tous ces papiers, écrits et pièces, principalement ceux qui concernent son état ecclésiastique à l'exception toutefois des titres qui concernent ses propriétés temporelles, qui demeureront entre les mains de ses exécuteurs testamentaires, soient remis entre les mains de Messire Thomas Bédard, prêtre et supérieur du séminaire de Québec, ou à son successeur que le dit testateur prie bien de vouloir se charger des dits papiers.

Et quant au dit testament des autres parts, le dit Charles-François, évêque de Capsa, testateur, veut et entend qu'il soit exécuté selon sa pleine forme et teneur, ainsi que ce présent codicile qui n'est qu'une adition au dit testament.

Ce fut ainsi fait dicté et nommé par le dit testateur au dit maître Larue, notaire soussigné, les jour, an, lieux et heures susdits en présence de messire Pierre-Nicolas Labadie, prêtre, et curé en la paroisse de Deschambault, étant de présent à Neuville, et Charles Garneau fils aussi résidant

au dit Neuville, témoins pour ce exprès mandés qui ont signé avec le dit testateur et nous dit notaire soussigné après lecture faite et refaite. Ainsi signé sv. la minute demeurée en l'étude du notaire soussigné — Charles-François de Capse — Labadie Ptre — Charles Garneau — et de nous notaire soussigné F. X. Larue, N. P.

CATHERINE-CAROLINE-ADELAIDE BAILLY DE MESSEIN — At the church of SS. Peter and Paul yesterday the funeral of Catherine-Caroline-Adélaïde Bailly de Messein, relict of the late Thomas Chase, took place. Her death occurred July 30th at the residence of her daughter and only child, Mrs. Dr. C.-E. Casgrain, in Windsor, Ont. The deceased lady was in her 78th year, and more than fifty years of her life were spent in Detroit. For the very interesting narration of her career, which follows, THE FREE PRESS is indebted to Mr. R.-R. Elliot, who knew the venerable lady well.

Rarely has the church been called upon to chant the requiem, and to offer the holy sacrifice for the eternal welfare of the soul of more distinguished dead, than upon this occasion.

Mrs. Chase was of the aristocracy of Lower Canada, where direct descent from the French noblesse of the seventeenth and eighteenth centuries still constitutes a distinctive class of refined and cultivated society.

Her death, so closely following that of the late C. C. Trowbridge, severs another link in the historic chain which connects the present with a period in this city's eventful history traversing back more than half a century.

As a bride of Thomas Chase, then a prominent merchant, she came with the attractions of her youth and beauty, softened and toned by her convent education, and polished in the French salons of Quebec to make her home in the City of Detroit while Michigan was yet a Territory. At that early day Detroit was already noted for the refinement and culture of its social circles, in which the young wife soon attained a celebrity corresponding to her worth.

Among the prominent families native here she found

a congenial element, an affinity in the religion, language and life in which she had been reared, and with which was soon formed an acquaintance that ultimately ripened into a close social relationship lasting through life. When the Roman Dr. Frederic Rézé became first Bishop of Detroit, among this assistants were Rev. Francis Vincent Badin, of France, Martin Kundig, of Germany, and Bernard O'Canvanagh, of Ireland. Under the auspices of such men, each in this way celebrated for piety, learning and éloquence, the Catholic Church here began its first progressive movement in religion, education and benevolence. In founding institutions of learning and charity the Church was nobly assisted by the city, but by no one individual more than by Mrs. Chase. She was one of the many warm personal friends of Father Kundig, the apostle of charity in Detroit and founder of the first orphan asylum here. She shared in his labors and aided him with money in his heroic efforts to provide a refuge for the orphans cast upon the world by the cholera which had been particularly severe in Detroit. Only those who are familiar with the history of these events can form an idea of the many difficulties encountered and overcome by Father Kundig in his beneficent efforts. Prelate and priests alike, and nearly all the laity of that time have passed from this life, but their works which formed the foundation of the structure of the present day have not been forgotten.

Thomas Chase was a prominent man in the political circles of the time, though never an office seeker. He was on terms of intimate friendship with Gov. Mason, and his Democratic successors and supporters.

The Legislature held annual sessions in the Capitol, now the High School; the terms of the Supreme Court were held here, and each winter brought from all the settled portions of the young State the most talented of her citizens. The "National", which occupied the site of the Russel House, was the hotel where the pioneer statesmen and jurists congregated. This was the home of Thomas Chase. A few old citizens, and perhaps fewer ladies survive who

were familiar with this historic resort at the time referred to. Upon festive occasions when the spacious parlors were opened, warmed by broad hearths in which a pile of hickory logs blazed and sparkled, the scene was peculiar to the place. Here were gathered at such times than manhood and beauty of the State. Nos unfrequently might be seen the blue uniform of the American, side by side with the bright scarlet of the British officer. Right nobly and queen-like did Mrs Chase grace these gatherings, admired and courted among the many beautiful women moving in the society of that day.

Summer does not always linger in the season of life, and it was so with that of Mrs. Chase. A malady, unaccountable in its origin, overtook her husband. He became unfitted for business and was subsequently a bedridden invalid. Reverses too, were experienced. It was then that the wife became the affectionate nurse in that long and uncertain illness. Years of assiduous care saved him, and with his recovery followed his conversion to the wife's own faith and crowned her happiness in the double result. So in nature years this happy couple lived and reared an accomplished daughter, whose happy and fruitful marriage added to the happiness of their own declining years. Death came at last, and Thomas Chase passed from this life. His widow survived him many years, living quietly now with her daughter and grand-children, and again with the few surviving friends of her youth. In her old age she was as lovely of character of when, bright and beautiful, she charmed her many friends. Her piety was without ostentation, and her charitable deeds were circumscribed only by her means. Peacefully and gently she passes away, and with her ended the life of a lovely Christian woman, one of the brightest and most interesting of the pioneer women of Detroit. Those of her own fait will join in the prayer "Requiescat in pace." (**Detroit Free Press**, August 4, 1883).